

A REMPLIR PAR LE COMMISSAIRE TECHNIQUE

MARQUE _____ TYPE _____ N° _____
 CYLINDREE CORRIGEE _____ GROUPE _____ CLASSE _____

IDENTIFICATION	CONFORMITE (visuelle) avec fiche d'homologation
N° SUR PORTES _____	Intérieur _____
PLAQUE RALLYE _____	Extérieur _____
<u>ELECTRICITE</u>	Moteur _____
Feux _____	
Rétroviseurs _____	
Triangle _____	
<u>SECURITE</u>	
Arceaux acier _____	
Harnais _____	
Ceinture _____	
Sièges _____	
Anneaux _____	
Fixe capots _____	
Extincteurs _____	

VEHICULE ADMIS

OUI

NON

Signature
du
Commissaire technique

F.F.S.A.—COMITE REGIONAL DE SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE



30^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHÂTEL
EN BRAY

DEMANDE D'ENGAGEMENT
À
RENOYER AVANT LE LUNDI 1^{er} AVRIL

Toute demande d'engagement non accompagnée de la participation aux frais
ne sera pas prise en considération.

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa fédéral

Ouverture des engagements : Dès parution du règlement

Clôture des engagements : Lundi 1^{er} avril 2013

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 13 avril 2013 de 8h30 à 19h00 au PUB et PIZZA (6 boulevard Maréchal Joffre)

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 13 avril 2013 de 8h30 à 19h30

Vérifications des documents et des voitures : Samedi 13 avril 2013 de 13h30 à 19h00 pour les documents et de 13h45 à 19h15 pour les voitures

Heure d'ouverture du parc de départ : Samedi 13 avril 2013 à 13h45 (Parc gardé durant la nuit)

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 13 avril 2013 à 13h30 à la BOUTONNIERE

Publication de la liste des équipages autorisés à prendre part à la course : Samedi 13 avril 2013 à 20h00 à la BOUTONNIERE

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 13 avril 2013 à 20h00 à la BOUTONNIERE

Conférence aux pilotes : Un communiqué de la direction de course sera distribué lors de la remise du carnet d'itinéraire (Ce communiqué aura valeur contractuelle)

Heure de départ du 1^{er} concurrent : La BOUTONNIERE le dimanche 14 avril à 8h45

Arrivée du 1er concurrent : à La BOUTONNIERE le Dimanche 14 avril à 15h37

Publication des résultats provisoires : Dimanche 14 avril 2013 à la BOUTONNIERE au Parc fermé dans le délai de 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture (CH6A)

Publication des résultats du rallye : Dimanche 14 avril 2013 à la BOUTONNIERE au Parc fermé, à la fin du délai de réclamation

Remise des prix : Dimanche 14 avril 2013 à la BOUTONNIERE, 30 minutes environ après l'ouverture du parc fermé

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VAL DE BRESLE (Organisateur administratif) et l'Ecurie Brayonne Automobile (Organisateur technique) organisent samedi 13 et dimanche 14 avril 2013 le 30^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY.

Le présent règlement a été enregistré auprès du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie le 28/01/2013 sous le numéro 13-02 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 102 en date du 26/02/2013

Organisateur technique

ECURIE BRAYONNE AUTOMOBILE - Président : M. Benoit DEBEAUVAIS

Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Secrétariat du Rallye, Adresse : 1 rue des tuileries, 76270 BULLY

Téléphone : 06 14 85 59 96

Permanence du Rallye : Avant le rallye, au Secrétariat du rallye

Durant le rallye, au PC, Parc de la Boutonnière

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : VERRIER Jacques 1303 / 2205

Membres : WICO Michel 1303 / 2204

BELY Jean 1318 / 145422

Directeur de Course : VERGNORY Hubert 1317 / 7092

Adjoints au directeur de course : JAMARD Roland 1318 / 30180

JARDIN François 1303 / 20414

Directeurs de Course délégués en Epreuves Spéciales :

MENONVAL : VARANGLE Lucien 1307 / 36384

MASSY-FONTAINE : HELYE Francis 1305 / 1752

Médecins : P.C. : Docteur CARON
MENONVAL : Docteur OTHMAN
MASSY-FONTAINE : Docteur LEMRINI

Commissaires Techniques : BELLEGHEIN Francis 0112 / 5641 (Responsable)

GUILLEUX Patrick 1317 / 55340

SALENNE Jacques 1306 / 18219

SIMEON Claude 1317 / 9451

Chargés des relations avec les concurrents (CRAC) : PIERRE Michèle 1308 / 8342

MAWDSLEY Myriam 1303 / 11115

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30^{ème} RALLYE DE NEUFCHATEL EN BRAY compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2013 Coefficient 2
- Le Championnat du Comité Régional de Normandie.
- Le Challenge de l'E.B.A. pour les membres 2013 de l'E.B.A.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par e-mail. Les vérifications administratives auront lieu le samedi 13 avril 2013 de 13 h 30 à 19 h 00 à LA BOUTONNIERE.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 13 avril 2013 de 13 h 45 à 19 h 15 à LA BOUTONNIERE.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage AUGUSTE

Adresse : 1 Rue Testu 76270 NEUFCHATEL EN BRAY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée (il est demandé aux concurrents de fournir une adresse électronique valide) avant le lundi 1^{er} avril 2013, accompagné du règlement ainsi que des documents suivants : Copie des licences et permis de conduire.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ; à défaut, le concurrent sera mis sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Le parc d'assistance est situé Zone Industrielle Sainte RADEGONDE (Suivant le carnet d'itinéraire)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités collectives obligatoires et facultatives seront transmises aux concurrents par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives. L'attention des concurrents est attirée sur le **strict respect des emplacements définis et de la propreté pour la numérotation des véhicules et la publicité à apposer sur les voitures.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^{ème} RALLYE REGIONAL DE NEUFCHATEL EN BRAY représente un parcours de 131,1Kms. Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois d'une longueur totale de 37,800 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 MASSY-FONTAINE (6,000 Kms x3 = 18,000 Kms)
- ES 2-4-6 MENONVAL (6,600Kms x3 = 19,800 Kms)

L'itinéraire horaire figure en annexe

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 13 avril 2013 de 8h30 à 19h30. L'organisateur mettra en place un dispositif de contrôle, les concurrents sont tenus au strict respect des règles du Code de la Route et des injonctions des personnels délégués aux contrôles des reconnaissances. Tout manquement dûment constaté et rapporté à l'organisateur ou à la direction de course sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et sera traité comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLE ORANGE
- Chef de poste : CHASUBLE ORANGE BARREE

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

- Coupes : Les 5 premiers de chaque classe

- Primes en chèque : Il n'est pas prévu de primes aux groupes. Les primes ne sont pas cumulables.

Classes récompensées: Telles que décrites à l'article 4.1.C du règlement standard des rallyes (25 classes)
Tableau des primes (€)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Scratch	285	143	95		
Classes 1 à 3 partants	125				
Classes 4 à 10 partants	250	125	62		
Classes + de 10 partants	250	125	62	54	46

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 avril 2013 à LA BOUTONNIERE, environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. **L'absence d'un concurrent à la remise des prix lui fera perdre le bénéfice de ses prime et coupe.**

Annexe 1 – Itinéraire - Horaire

SECTION N°1	ITINERAIRE	KMS	KMS	TEMPS	HEURE 1ère Voiture
CH N0a	PODIUM	0,000	-		8 h 45
CH N0b	ENTREE ASSISTANCE	0,700	0,700	0h07	
CH N0c	SORTIE ASSISTANCE	0,500	-	0 h 25	9 h 17
CH N1	RUE MASSY SUR D119	10,800	10,300	0 h 15	9 h 32
DEPART E.S.1	RUE MASSY SUR D119	0,050	-	0 h 03	9 h 35
CH N2	LE ROGIBUS - MENONVAL	19,700	13,700	0 h 25	10 h 00
DEPART E.S.2	LE ROGIBUS - MENONVAL	0,200	-	0 h 03	10 h 03
CH N2a	PARC REGROUPEMENT	5,200	11,800	0 h 16	10 h 19
SECTION N°2					
CH N2b	PODIUM	0,000	-	1 h 20	11 h 39
CH N2c	ENTREE ASSISTANCE	1,500	0,700	0h 07	
CH N2d	SORTIE ASSISTANCE	0,500	-	0h 25	12 h 11
CH N3	RUE MASSY SUR D119	10,300	10,800	0 h 15	12 h 25
DEPART E.S.3	RUE MASSY SUR D119	0,200	-	0 h 03	12 h 29
CH N4	LE ROGIBUS - MENONVAL	13,700	19,700	0 h 25	12 h 44
DEPART E.S.4	LE ROGIBUS - MENONVAL	0,200	-	0 h 03	12 h 47
CH N4a	PARC REGROUPEMENT	5,200	11,800	0 h 16	13 h 03
SECTION N°3					
CH N4b	PODIUM	0,000	-	1 h 20	14 h 23
CH N4c	ENTREE ASSISTANCE	0,700	0,700	0h 07	
CH N4d	SORTIE ASSISTANCE	0,500	-	0h 25	14 h 55
DEPART E.S.5	RUE MASSY SUR D119	0,200	-	0 h 03	15 h 13
CH N5	LE ROGIBUS - MENONVAL	12,000	18,000	0 h 25	15 h 38
DEPART E.S.6	LE ROGIBUS - MENONVAL	0,200	-	0 h 03	15 h 41
CH N5a*	PARC RECLASSEMENT ET PODIUM PUIS PARC FERME	2,600	13,000	0 h 16	15 h 57

*Le CH6a est le CH de fin de rallye, le pointage en avance est autorisé.